

## LES TARIFS POSTAUX

Il nous a paru intéressant de vous donner l'évolution des tarifs postaux depuis le 1er juillet 1849.

A cette époque, le port de la lettre était fixé à 10 centimes pour une distance de 30 Km et à 20 centimes pour une plus grande distance.

Le 1er juillet 1870, l'administration décréta une taxe uniforme de 10 centimes pour tout le royaume.

Voici pour suivre l'évolution de cette taxe aux différentes époques :

15 décembre 1919 : 15 cts - 1er novembre 1920 : 20 cts - 15 novembre 1923 : 25 cts - 1er octobre 1925 : 30 cts - 1er juillet 1926 : 40 cts - 15 novembre 1926 : 50 cts - 15 décembre 1927 : 60 cts - 1er février 1930 : 70 cts - 1er novembre 1931 : 75 cts - 1er février 1935 : 70 cts (éphémère retour en arrière) - 1er novembre 1936 : 75 cts - 1er août 1941 : 1 F - 15 septembre 1945 : 1,50 F.

Le 20 mai 1948, grâce à Achille Van Acker, les timbres sont revêtus de surcharges "- 10 %".

15 décembre 1948 : 1,75 F - 15 décembre 1952 : 2 F - 1er octobre 1957 : 2,50 F - 1er novembre 1959 : 3 F - 15 novembre 1969 : 3,50 F - 1er octobre 1972 : 4,50 F - 15 novembre 1973 : 5 F - 15 décembre 1974 : 6,50 F - 1er juin 1977 : 8 F - 1er février 1980 : 9 F - 15 avril 1982 : 10 F - 15 avril 1983 : 11 F - 2 février 1984 : 12 F

A quand une nouvelle hausse ? Cela ne saurait tarder !